

---

## Charte d'organisation des colloques M&M Conseil

---

L'organisation des colloques obéit à quelques principes fondamentaux :

### 1 - Pluralisme

Nos colloques parlementaires respectent le pluralisme politique : sont systématiquement invités, pour prendre la parole et pour assister, des parlementaires de TOUS les groupes politiques représentés au Parlement.

Ils respectent aussi un principe de pluralisme des points de vue : sont également invitées les associations et ONG qui souhaitent participer aux débats.

### 2 – Liberté de parole

La liberté de parole des intervenants est totale sur l'ensemble des colloques.

Par ailleurs, tous nos colloques intègrent un temps de prise de parole libre de la part de la salle.

### 3 – Clarté et transparence

Nos colloques se présentent toujours pour ce qu'ils sont, sans ambiguïté. Lorsqu'ils sont d'initiative privée, ils ne se déroulent pas dans les murs d'institutions publiques, en particulier pas dans les murs du Parlement. Il n'y a pas d'utilisation de moyens publics dans nos colloques.

Les entreprises et organisations qui participent au financement du colloque sont connues et identifiées comme telles sur les documents (cartons, brochures, actes) du colloque.

Nos colloques ne se déroulent pas à huis clos ; ils sont ouverts au public.

### 4 – Traçabilité

Les débats de nos colloques sont enregistrés, et les enregistrements sont conservés.

Les débats de nos colloques font l'objet d'actes écrits qui sont disponibles auprès de nous ou en ligne.

### 5 – Gratuité

La participation à l'ensemble de nos colloques est gratuite, à l'exception de la participation au déjeuner, qui est refacturée à prix coûtant.

Pour la prise de parole à la tribune des colloques, un canal gratuit est possible pour les organisations qui en font la demande.

Les partenariats financiers qui existent sont destinés à couvrir les frais du colloque. Leur montant est indicatif et évidemment les élus, les fonctionnaires, les experts indépendants en sont dispensés. Les ONG qui en font la demande en sont aussi dispensées. Le partenariat est demandé pour les entreprises et organisations professionnelles qui le souhaitent.

---